

Les *responsa* sur l'Eglise

La Congrégation pour la Doctrine de la Foi a publié, le 10 juillet 2007, des « Réponses à des questions concernant certains aspects de la doctrine sur l'Eglise ». Le même jour, la même Congrégation fournissait un « commentaire officiel » du document en question. Les deux textes se liront aisément de façon synoptique.

Les « *Responsa ad questiones* » relèvent d'une fonction de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi : « *la défense des points de la Tradition chrétienne et du magistère qui sont mis en péril par des doctrines neuves et inacceptables* ». Comme les « Notifications » qui visent un ouvrage particulier, le ton des *responsa* consiste en des énoncés brefs qui, rappelant des interventions magistérielles antérieures, entendent canaliser la recherche théologique, parfois non exempte d'erreurs et d'ambiguïtés, sans articuler davantage des argumentations en vue d'exposer ou d'illustrer une doctrine.

Les *Réponses* qui nous sont ici apportées visent le thème, central à Vatican II, de l'Eglise. Ce Concile, à la suite du reste de Vatican I, a déporté de façon réflexive son attention de l'objet cru (les mystères de Dieu) au sujet croyant (l'Eglise), dans une perspective cependant résolument théologique et christocentrique.

La réponse à la première question : Vatican II a-t-il changé la doctrine antérieure sur l'Eglise ?, a une portée générale qui nous renvoie au grand dessein de Benoît XVI : « *l'herméneutique de réforme, de renouveau dans la continuité de l'unique sujet-Eglise* » (Discours à la Curie romaine, du 22 décembre 2005). Pour le Pape, il s'agit de mettre en lumière la croissance organique (l'évolution homogène) de la doctrine catholique quand le Magistère, assisté par l'Esprit Saint, s'attache à parvenir à une meilleure intelligence du mystère. Benoît XVI récuse fermement une interprétation qui conduirait à envisager une « *révolution copernicienne* », c'est-à-dire une rupture, opérée à la faveur de Vatican II. Certaines expressions, cependant, ont été sollicitées dans un sens qui ne consonne pas avec la foi. D'où ces *Responsa*.

Les deuxième et troisième Réponses traitent de la question du « *subsistit in* ». Selon la Constitution conciliaire *Lumen gentium*, « *l'Eglise du Christ [...] subsiste dans l'Eglise catholique* » (n. 8). Pourquoi ne pas simplement identifier l'Eglise du Christ et l'Eglise catholique en disant que l'une est l'autre ? Le jésuite Leonardo Boff soutint que l'unique Eglise du Christ peut aussi exister en d'autres Eglises chrétiennes. Ce relativisme ecclésiologique fut condamné en son temps (11 mars 1985) par une Notification de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Les *Réponses* maintiennent évidemment cette position de la Congrégation en précisant deux aspects : 1- L'expression « *subsister dans* » est plus forte que « *être* » car *subsister*, c'est exister historiquement dans un sujet (un suppôt) individuel concret, par définition incommunicable, donc l'Eglise du Christ n'existe que dans l'Eglise catholique. 2 – Hors de l'Eglise catholique, cependant, il n'y a pas de « *vide ecclésial* » mais on trouve (*inveniantur*) des éléments d'Eglise. Le Commentaire officiel, ici, l'emprunte beaucoup à une conférence de J. Ratzinger donnée en février 2000. Les *Réponses*, en tant qu'elles émanent de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi et qu'elles ont été ratifiées et confirmées par le pape, tranchent par conséquent la question que le théologien W. Kasper pensait devoir « *laisser ouverte* » de savoir « *si subsistit est employé dans le sens aristotélique-scolastique de 'hypostase'/subsistentia' ou dans un sens plus général* » de façon « *à gagner de la marge sur le 'est' en faveur des Eglises et des communautés ecclésiales en dehors de la structure catholique* » (Conférence donnée à Strasbourg en 2001).

Sur la base précisément de l'ecclésialité des autres communautés chrétiennes, les Réponses 4 et 5 s'intéressent au terme « Eglise » attribué aux Eglises orthodoxes mais non aux communautés issues de la Réforme. Là encore, la Congrégation ne fait que reprendre des positions antérieures. Ce qui fait une « Eglise », c'est un épiscopat et une eucharistie valides, ce dont peuvent effectivement se prévaloir les Eglises orientales qui ne sont pas en pleine communion avec l'Eglise catholique. De telles Eglises peuvent être appelées « sœurs » d'Eglises catholiques particulières. Le document précise ici que « *étant donné que la communion avec l'Eglise catholique [...] n'est pas un complément extérieur à l'Eglise particulière, mais un de ses principes constitutifs internes, la condition d'Eglise particulière dont jouissent ces vénérables communautés chrétiennes souffre d'une déficience* ». On est renvoyé ici à la très importante Lettre *Communio in notio* de la même Congrégation (1993) qui affirme l'antériorité ontologique (comme la cellule vivante précède ses composantes) et même chronologique (car l'Eglise fut fondée comme une unité/totalité destinée à se répandre partout et non comme des parties qui doivent se fédérer) de l'Eglise universelle sur les Eglise locales. Quant aux autres communautés

chrétiennes, qui n'ont pas maintenu la succession apostolique ni conservé l'Eucharistie valide, « elles ne sont pas des Eglises au sens propre mais des communautés ecclésiales ».

Les *Réponses* ont valeur d'interprétation authentique concernant les expressions ou la doctrine sur lesquelles elles se prononcent. En l'espace de trois jours (qui a dit que nous avons un Pape inactif ?), les fidèles catholiques auront donc reçu du Pape le Motu proprio *Summorum pontificum*, qui élargit l'accès à la forme traditionnelle de la messe, et de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi les *Responsa*, soit précisément une interprétation du Concile – sur l'Eglise – par le Magistère à la lumière de la Tradition. Que l'on veuille bien voir là, s'il m'est permis de le dire, des grâces insignes pour ne pas différer de travailler avec et sous le Successeur de Pierre !

Christian Gouyau, *La Nef* 185 (septembre 2005)